

Les Sciences à l'école – année scolaire 2019/2020.

Pour une école à l'avant-poste de la transition écologique !

8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 

1. FAIRE de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).
- 

2. IDENTIFIER un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée.
Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.
- 

3. CONSACRER une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.
- 

4. INTÉGRER les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.
- 

5. ENGAGER les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable.
Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022

E3D
Écoles et établissements engagés pour le développement durable

Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D : <https://eduscol.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>
- 

6. ÉTUDIER le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.
- 

7. INTÉGRER les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.
- 

8. CRÉER un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



Un groupe départemental pour vous accompagner, vous renseigner

Joignable par mel : [dsden14-pac4@ac-caen.fr](mailto:dnden14-pac4@ac-caen.fr) ou par téléphone au 0231459517.

Groupe départemental « Sciences, Technologie, EDD » du Calvados – année scolaire 2019/2020